



## **L'Union des francophones (UF) condamne la dernière décision du Collège communal d'Overijse**

Le Bureau de l'Union des francophones (UF) s'indigne de la dernière escalade du Collège communal d'Overijse en matière d'épuration linguistique. L'incitation à la délation de tout commerçant qui affiche des publicités, des menus, ou salue ses clients dans une autre langue que le néerlandais, rappelle une période funeste où les nazis stigmatisaient et persécutaient une minorité particulière.

L'UF rappelle que l'emploi des langues, notamment en matière commerciale, est libre, partout en Belgique et elle entend bien faire respecter ces dispositions constitutionnelles traduisant la liberté fondamentale d'expression. Tous les démocrates, citoyens et responsables politiques ensemble, continueront de défendre, contre les extrémismes nationalistes, ce droit fondamental inscrit aussi dans la Déclaration universelle des Droits de l'homme.

En conséquence le Bureau de l'UF demande à ses mandataires locaux, provinciaux et régional, d'interpeller les autorités politiques flamandes qui ont déjà pris des dispositions analogues. Aujourd'hui le Premier Ministre et même le Ministre des Affaires intérieures de la Région flamande, Marino Keulen, avec d'autres, ne peuvent que confirmer que pareilles mesures sont contraires à l'article 30 de la Constitution. Au-delà des déclarations le Bureau UF espère toutefois que les autorités politiques responsables prendront, à tous les niveaux, les mesures qui s'imposent afin de faire cesser ces opérations de chasse aux sorcières visant à intimider les commerçants.

Pour le Bureau de l'UF

Michel Dandoy  
Président en exercice  
0475/351 598